

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0833**

commune (s) : Saint Priest

objet : Voiries de desserte Renault Trucks - Axe est-ouest - Travaux de plantations - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

**Bureau du 27 avril 2009****Décision n° B-2009-0833**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Voiries de desserte Renault Trucks - Axe est-ouest - Travaux de plantations - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Cette opération a pour but la réalisation de voies de desserte du secteur Renault Trucks avec la réalisation de la ZAC Berliet et du Boulevard urbain "est" entre la rue du Dauphiné et la RD 318 à Saint Priest.

Ce marché concerne la réalisation, sur l'axe est-ouest, des travaux de substrats, la fourniture et la mise en place des plantations (arbres d'alignements et couvre-sols).

Par délibération n° 2008-4691 en date du 21 janvier 2008, le Conseil a voté l'autorisation de programme et a été informé du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux de plantations concernant les voiries de desserte Renault Trucks, axe est-ouest, à Saint Priest.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 mars 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Laquet-Nature pour un montant de 220 659,35 € HT, soit 263 908,58 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché de travaux de plantations pour les voiries de desserte de Renault Trucks, axe est-ouest à Saint Priest et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Laquet-Nature pour un montant de 220 659,35 € HT, soit 263 908,58 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 1495, le 21 janvier 2008 pour la somme de 3 300 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 212 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.**